



Numéro 114 – Février 2022

La Gazette de Marcq



Une nouvelle toiture pour la Mairie

S'INFORMER A MARCQ

Pour connaître les informations communales, associatives ou intercommunales, il existe désormais les médias suivants :

La gazette communale (une à deux fois par an)



Le site communal : <https://www.marcq-en-yvelines.fr/>



La newsletter : inscription sur le site communal en donnant votre adresse courriel

Mairie de Marcq
Place de la mairie
78770 MARCQ
01 34 87 41 64
www.marcq-en-yvelines.fr

Encore plus d'infos sur
www.marcq-en-yvelines.fr

Le panneau d'affichage lumineux situé place de la mairie.



Ponctuellement, des distributions en boîte aux lettres d'informations communales (grands chantiers, courses cyclistes...) ou intercommunales (La Barbacane, le SIEED, ...)

La Gazette de Marcq - Bulletin Municipal n° 114 - Février 2022

Directeur de publication : Pierre SOUIN

Comité de rédaction : Pierre SOUIN, Valérie SPROCANI, Philippe SERENA, Rosine BRIFAUT, Olivier SAINT-LEGER, Magali MEJEAN, Frances SFEIR, Jean ZINDEL



La Gazette de Marcq

BULLETIN MUNICIPAL - NUMÉRO 114 - Février 2022

E



<i>S'informer à Marcq !</i>	2
<i>LA LETTRE DU MAIRE</i>	4

VIE DU VILLAGE

R



<i>Arpent Noyé</i>	7
<i>Urbanisme</i>	8
<i>l'AMAP de Cressay</i>	10
<i>Trottoirs / Nettoyage de printemps</i>	11
<i>Service Informatique / Une nouvelle vie</i>	12
<i>Service juridique / Petits bricolages</i>	13
<i>Démos, concerts et stage</i>	14
<i>Le centre de loisirs</i>	17
<i>Droits de l'enfant à l'école de Marcq</i>	18
<i>Un Marcquois, une histoire ...</i>	20

A



INFOS PRATIQUES

<i>Élections 2022</i>	22
<i>Le CCAS</i>	23
<i>Le nouveau site web de Marcq</i>	24
<i>Tout savoir sur les déchets</i>	26
<i>Élagage des haies et des arbres</i>	29

M

M



VIE ASSOCIATIVE

<i>Méloman à Marcq</i>	30
<i>Les cours de tennis</i>	32
<i>L'âge d'Or</i>	33

O

VIE CULTURELLE

<i>La Barbacane</i>	34
<i>Les infos du Comité des Fêtes</i>	35

S



INFORMATIONS DIVERSES

<i>Les transports</i>	36
-----------------------	----

<i>ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ !</i>	40
---------------------------------	----



La lettre du Maire

Nous aurions tous souhaité que la crise sanitaire soit reléguée au rang des mauvais souvenirs en 2022 ; mais il faut bien s’y résoudre, elle semble désormais installée dans notre quotidien, avec tout son cortège de situations de stress, d’incertitudes, de doutes et vraisemblablement de conflits sociaux et humains.

C’est pourquoi il est de la première importance de resserrer les liens entre les citoyens et d’avancer tous ensemble dans la même direction ; cet objectif impose en premier lieu d’arriver au respect des obligations réglementaires et sanitaires : ce respect ne doit pas se construire sur des mesures désignant les uns ou les autres à la vindicte populaire ou sur des dispositions pouvant être ressenties comme des brimades, mais en passant par le dialogue, l’argumentation et la réflexion scientifiques.

Ceci est de la responsabilité de l’état en premier lieu, tout comme la mise à disposition des moyens permettant la mise en place des mesures barrières et des campagnes de vaccination (production de masques, de tests, d’autotests, de vaccins...) et par l’établissement d’une communication claire et simple (au contraire par exemple de la communication du Ministère de l’Education Nationale de la rentrée de janvier 2022) et dénuée d’agressivité et de provocation (au contraire d’une certaine intervention présidentielle récente).

Pour ma part, comme je l’avais annoncé lors de la campagne des élections municipales de 2020, je m’apprête à quitter la fonction de maire de Marcq, tout en restant simple conseiller municipal jusqu’en 2026. Cette fin de fonction aura lieu le 31 mars 2022. J’aurais souhaité pouvoir profiter de la cérémonie des vœux à la population pour pouvoir l’annoncer de vive voix aux Marcquois, hélas, pour la deuxième année consécutive j’ai été conduit à annuler cette cérémonie en raison de la situation sanitaire. Pour rappel, si le conseil municipal est au complet (ce qui est le cas au 10 janvier 2022), c’est ce même conseil municipal qui procédera à l’élection du maire et des adjoints.

Si jamais le conseil municipal était incomplet, il faudrait convoquer les électeurs marcquois pour procéder à une élection complémentaire sur les postes de conseillers municipaux vacants, mais telle n’est pas la situation.

A Marcq, en 2021, un certain nombre de chantiers ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement sur ce début 2022 :

- poursuite de l'équipement vidéo-protection avec la mise en place de caméras d'entrées et de sorties de commune sur la RD 119 (Grande Rue) côté Beynes et côté Thoiry, qui complète l'équipement déjà réalisé sur certaines communes voisines.
- réfection de toitures sur des bâtiments communaux (local associatif, mairie-école (pour la partie en ardoises). Elle sera suivie en février 2022 par le remplacement de la couverture du chalet du stade Marie Leblan (dont une partie contient du fibrociment d'amiante), ces travaux étant subventionnés par un fonds de concours de la communauté de communes.
- accès au sous-sol de la salle Michel Cacheux réalisé en béton désactivé.
- remplacement du plancher de scène à la salle Michel Cacheux.
- remplacement progressif des ampoules d'éclairage public par des leds (il reste encore cinq voies à équiper au début 2022, mais les deux tiers des lampadaires de la commune sont désormais équipés en leds, ce qui assure une consommation électrique bien moindre pour une durée de vie prolongée) : ce remplacement a été réalisé par une nouvelle entreprise à qui nous avons confié l'entretien et le suivi de l'éclairage public sur voies.
- travaux de petites réparations sur la couverture de l'église Saint-Rémi.
- pose d'un panneau d'information à affichage lumineux, place de la mairie, qui permet de diffuser des informations communales ou associatives sur un lieu de passage fréquenté.

Par ailleurs, 2021 a vu la mise en place de services à la population : « petits bricolages », permanences de conseil juridique.

Pour 2022, des réalisations ou préparations de dossiers prévues en 2021 ont été ajournées et seront conduites :

- remplacement des volets à la mairie (nous avons un différend à régler avec l'Architecte des Bâtiments de France actuel, qui refuse les huisseries aluminium sur les bâtiments anciens, au contraire de ses prédécesseurs et qui veut imposer le bois ; or, si nous optons pour des volets en panneau sandwich alu/isolant, c'est pour une raison d'économies d'énergie, qui nous permet de bénéficier d'une subvention spécifique et pour des raisons d'entretien).
- travaux de voirie divers (réparation de conduites rue de la Plaine et carrefour de Montfort, reprises de marquages, pose de panneaux de signalisation...).
- contrat d'entretien des éclairages de grande hauteur pour les réparations sur les éclairages des équipements sportifs et de deux voies.
- élaboration d'un dossier de contrat rural en partenariat avec le département des Yvelines et la région Île-de-France, dont le volet principal portera sur des travaux sur la charpente et une réfection complète de la couverture de l'église Saint-Rémi.
- remise en état du lavoir communal en partenariat avec le département des Yvelines, à réaliser sur deux exercices (2022/2023) ; un rendez-vous est programmé avec les élus des communes de Crespières et de Thoiry où de belles réalisations sur des lavoirs communaux ont été effectuées.
- remise en route du dossier équipement sportif couvert (l'appel d'offres 2020 avait été infructueux, il doit être remanié pour permettre de jouer en compétition sur cet équipement et de nouvelles perspectives de subventions semblent s'ouvrir à nous).
- révision du PLU, pour répondre à des demandes des services de l'État, pour mettre en conformité des points de règlement pouvant occasionner des litiges, pour tenter d'éviter les projets de « micro-divisions » qui sont apparus suite à la suppression imposée du COS (à ce sujet, nous avons souhaité maintenir des distances par rapport aux limites séparatives suffisamment importantes pour éviter ces très petites divisions, mais les services de l'État avaient refusé notre demande).

En septembre, une réunion d'accueil destinée aux nouveaux Marcquois sera mise en place.

D'autres services à la population vont être mis en place : ateliers informatique, conseil en jardinage ; vous trouverez dans cette gazette les informations qui s'y rapportent.

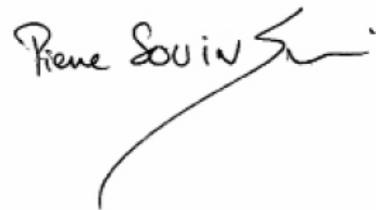
Concernant les travaux sur les réseaux, nous avons un certain nombre de différends avec des entreprises diverses (eau, électricité, gaz, fibre) portant sur la réfection de trottoirs ou de chaussées après chantiers de raccordement. Or souvent, l'entreprise « commanditaire » rejette la faute sur son sous-traitant, en change et les réfections attendues sont reportées de loin en loin...

Pour la fibre optique, Marcq reste toujours loin des 93 % d'administrés raccordables annoncés. Pour pallier les difficultés liées au passage de câbles en façades, nous avons demandé aux opérateurs d'établir un cahier des charges des bonnes pratiques en imposant la présence d'un élu communal pour contrôler la qualité esthétique de la pose des câblages : nous attendons un engagement ferme de leur part sur ce sujet, et notamment par rapport aux réalisations des sous-traitants des uns ou des autres.

Des travaux électriques seront conduits par Enedis à la mi-janvier sur un certain nombre de secteurs dans la commune ; nous espérons qu'à cette occasion les incidents d'alimentation électrique récurrents sur le Bas-Marcq (rue de Montfort, rue des Châtaigniers, allée des Pommiers, sente Roger) seront résolus. A ce sujet, Enedis reconnaît implicitement dans la communication relative à ces interventions que les appareils sensibles peuvent être détériorés lors des coupures, puisque dans leur message il est recommandé d'être particulièrement attentif à ces appareils.

Enfin un dernier sujet de polémique est récemment apparu, suite aux nouvelles modalités de collecte des déchets édictées par le bureau du SIEED, sans que les représentants des communes aient eu leur mot à dire, et ce notamment sur la collecte des déchets verts : d'ici la reprise de cette collecte, un certain nombre de demandes des communes vont être remontées auprès du bureau du SIEED ; souhaitons que le bon sens prenne le dessus et que ces demandes soient prises en compte.

Belle et heureuse année à tous, avec d'abord mes vœux de santé, qui conditionnent tous les autres.



Pierre Souin

Connaissez-vous ce lieu bucolique à Marcq ?

L'Arpent Noyé dans le prolongement du Chemin de la Vieille Rue !

Rue d'Andelu... terrain de football **Marie Leblan** et direction
la plaine... **vous y êtes ?**

Cette mare accueille une partie des eaux pluviales du village, mais aussi canards, poules d'eau, foulques, grenouilles, et les pêcheurs vous le confirmeront, quelques poissons !

L'idée est que ce bel endroit devienne un lieu de promenade pour les Marcquois avec la possibilité de faire le tour, de s'installer sur un banc pour contempler la jolie vue sur le village, lire ou tout simplement communier avec Dame Nature...



Pour cela nous avons besoin de vous !

Un défrichage des ronciers existants sera effectué par une entreprise mais nous faisons appel à la solidarité pour un nettoyage citoyen des abords.

Samedi 12 février à partir de 9h30

Pour réhabiliter ce lieu et avoir le plaisir d'embellir nos espaces de vie, venez nous rejoindre pour quelques heures avec gants, sécateurs, cisailles, fourches, râtaux ou petites débroussailleuses.

À l'issue de notre beau travail, une collation viendra réchauffer les généreux et courageux participants.

Nous vous attendons avec votre enthousiasme et votre énergie pour le plaisir de tous !



**Pour tous renseignements complémentaires
joindre Lysiane Debray
ou Pierre Souin
au 06.07.33.83.60**



URBANISME



Vous envisagez des travaux : en règle générale, ils nécessitent une déclaration préalable ou un permis de construire.

Attention, si vous passez outre, vous serez en infraction et vous vous exposez à des sanctions, pouvant aller jusqu'à la démolition de ce qui a été réalisé sans autorisation (ou ce qui ne respecte pas les termes d'une autorisation accordée).

En matière d'urbanisme, seuls quelques types d'opérations sont réalisables sans autorisation, sauf quand le PLU les régit ou quand ils sont prévus dans un secteur « monument historique » - ce qui concerne une grande partie du territoire communal à Marcq, l'église Saint-Rémi étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Pour être sûr de savoir si votre projet nécessite ou non une autorisation, **adressez vous d'abord en mairie**, et surtout ne passez pas auparavant commande d'un portail, d'une clôture, d'un modèle de tuiles ou autre, car si vous le faites et qu'à l'issue de l'instruction vous avez un avis défavorable (ou un avis favorable avec prescriptions rendant impossible l'utilisation des matériaux que vous avez commandés), vous ne pourrez qu'espérer que le vendeur vous reprenne les matériaux.

À Marcq, il n'est pas nécessaire de demander une autorisation pour :

- Des constructions nouvelles de moins de 5m² (exemple abri de jardin).
- Des piscines hors-sol pour une durée inférieure ou égale à trois mois par an.
- Des terrasses de plain-pied.
- Des serres d'une hauteur inférieure à 1m80.
- Des ravalements à l'identique (même couleur que le ravalement d'origine ou nettoyage de la pierre).
- Des travaux de décoration intérieure.
- Attention en cas de changement de destination d'un local (par exemple, vous transformez un ancien commerce, une grange ou un garage en habitation), une déclaration préalable est nécessaire même si vous ne modifiez pas les structures porteuses et l'aspect extérieur du bâtiment.

MURS NUS (EN PARPAINGS OU AUTRES)

En dehors du fait que l'architecte des Bâtiments de France actuelle refuse parfois les murs de clôture (sur des secteurs où ses prédécesseurs les autorisaient), je rappelle que les murs nus (parpaings, briques, panneaux préfabriqués) ne sont pas autorisés par le PLU, pas plus qu'ils n'étaient autorisés par le POS. En conséquence, tous les propriétaires dont les murs sont actuellement dans ce cas devront se mettre en règle avant le 31 décembre 2022 (pose d'un crépi ou d'un parement) en déposant une demande préalable pour ce faire. Une procédure de contrainte sera mise en place au cours du premier trimestre 2022, et chaque propriétaire concerné en sera informé par courrier.

Mais encore une fois, en cas de doute, adressez vous au préalable à la mairie.

LES RÈGLES DES BÂTIMENTS DE FRANCE

A titre personnel, j'ai parfois le sentiment qu'il n'existe pas vraiment de règles au titre des Bâtiments de France (Monuments Historiques) au sens de directives de service.

J'ai par le passé provoqué la colère d'un architecte de ce service en lui disant que c'était plus des « marottes » d'architecte ; en effet, à chaque changement d'architecte, les prescriptions changent :

- Couleurs et traitements des boiseries et huisseries : certains architectes voulaient du blanc, d'autres du bois vernis ou lasuré, puis nous avons connu des pastels (vert ou bleu souvent), récemment des bruns et des gris... Pendant un temps les PVC ont été autorisés, puis interdits, pour donner la préférence au bois et à l'alu, mais Madame Clarisse Brodbeck, dernière arrivée en tant qu'architecte des Bâtiments de France, interdit désormais souvent l'alu sur des bâtis anciens pour imposer le bois, sans se préoccuper du fait que ses prédécesseurs ont autorisé les huisseries et vérandas alu. Elle est même allée jusqu'à demander des huisseries en bois vert pastel sur le pignon d'une maison dont la façade principale était déjà équipée d'huisseries et d'une véranda alu bleu sombre, ou à exiger une véranda en ferronnerie dans un dossier où le pétitionnaire souhaitait une véranda alu gris anthracite !!!
- Toitures : dans ce domaine également, les avis ont fréquemment changé, et nous avons pu avoir souvent des tuiles rouge brun ou rouge flammé, mais par moments certains ont autorisé les couleurs « sablé », les terres de Beauce, voire même les tuiles noires qui à d'autres périodes ont été proscrites... Toujours dans le domaine des toitures, il nous a été affirmé dans un passé proche que les toits à trois ou quatre pentes n'étaient pas le style de bâti traditionnel en Île-de-France : photos à l'appui, j'avais montré à l'auteur du propos que quatre des bâtiments les plus anciens de Marcq avaient des toitures ainsi conçues (Eglise Saint Rémi, manoir Ferrand - rue de l'église, manoir Leroy de Héricourt - grande rue – et mairie de Marcq)...
P.Souin



DÉMARCHES D'URBANISME DÉPOSÉES EN LIGNE

Dans le courant du premier trimestre 2022, il sera possible de déposer en ligne les demandes préalables et les permis de construire. Dès que les modalités définitives seront arrêtées, vous en serez informés par le biais des moyens d'information communaux. Bien entendu, pour ceux qui le souhaitent, le dépôt sous format papier sera toujours possible.





L'AMAP, une bonne solution pour manger sain et local !

Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est un collectif de citoyens qui œuvrent ensemble pour favoriser l'agriculture paysanne et biologique.

Les Jardins Enchantés existent depuis 1997, et produisent des légumes selon les principes de l'agriculture biologique qui préservent l'environnement et la biodiversité.

L'AMAP des Jardins enchantés a son siège Chemin de la Cressonnière à Villiers Saint Frédéric (Cressay) et cultive sur les terres de Villiers et du Tremblay sur Mauldre.

Comment ça marche ?

C'est un partenariat de proximité fondé sur un engagement mutuel sur une année entre la ferme et l'adhérent. L'agriculteur cultive selon des méthodes respectueuses de l'environnement des légumes savoureux et variés, et l'adhérent reçoit une part de la récolte qui lui sera préparée chaque semaine.

Les paniers d'une valeur unitaire de 28€ sont mis à disposition sur le lieu de distribution.

On peut prendre un panier entier, 1/2 panier ou bien s'organiser avec quelqu'un pour partager.

De plus, les adhérents profitent aussi d'autres paniers de produits bio grâce à différents partenaires.

- Les fruits rouges, pommes et poires de la Maison Gaillard des Alluets Le Roi
- Les veaux de Marc et Marie-Odile Rivenez de la Ferme des Chambaud dans l'Allier
- Les agrumes des Jardins de La Testa en Corse
- Les volailles de la Ferme du Pignon Blanc Corbreuse, Ile-de-France 91410
- Les œufs du Tremblay sur Mauldre et aussi du miel

Si vous êtes intéressés ne tardez pas, quelques paniers sont encore disponibles !

Exemple de panier

- 1 kg de choux fleur
- 600 g d'aubergines
- 250 g de poivrons
- 1,2 kg de tomates
- 600 g de blettes
- 80 g de persil
- 1 céleri branche
- 80 g de basilic
- 1 kg de pommes de terre
- 1 kg de carottes
- 600 g de betteraves
- 2 gros navets
- 250 g de radis roses
- 500 g de fenouils
- 2 salades
- 1 chou

Distribution:

le mardi et le vendredi de 17h30 à 20h00
Chemin de la cressonnière
Hameau de Cressay
78640 VILLIERS SAINT FREDERIC

Contact :

Sylvie Bianchi
06 74 29 61 19
amap.lesjardinsenchantes@gmail.com

EN 2022, NOUVEAU PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DES TROTTOIRS À MARCQ

Le traitement des trottoirs et espaces de circulation est désormais interdit en utilisant des produits phytosanitaires issus de la chimie.

Au cours de l'année 2022, nous allons expérimenter un nouveau procédé de traitement réglementaire, avec l'entreprise MG jardins, qui consiste en une pulvérisation d'amidon et d'eau chaude sous haute pression, avec la machine adhoc. Il faudra davantage de passages qu'avec les procédés phytosanitaires désormais interdits (5 à 6 au lieu de 2).

Ne vous inquiétez donc pas quand vous verrez la mise en œuvre de ce nouveau procédé sur les trottoirs du village, il est inoffensif pour les êtres vivants et l'environnement et est totalement conforme à la nouvelle législation sur les traitements.



Grand nettoyage de printemps ...venez nombreux !

Rendez-vous le **samedi 19 mars à 9h30** près des courts de tennis.

La commune de Marcq propose à tous les bénévoles de se réunir une matinée pour ramasser les déchets dans la nature.

L'objectif est double : embellir les lieux de passage et réveiller les consciences.

Venez équipés d'un gilet jaune, de gants et pour ceux qui iront dans les bas-côtés de bottes !



Prise en main de l'informatique à Marcq



Nous avons lancé ce service, proposé à tous les Marcquois en 2021 mais il faut reconnaître que la formule proposée sous la forme d'ateliers thématiques n'a pas été couronnée de succès et cela s'est donc limité à quelques interventions ponctuelles sur demande.

Bien que ces interventions ponctuelles restent et resteront d'actualité, nous allons désormais adapter ce service sous la forme de sessions mensuelles d'1 à 2 heures à intervalles réguliers et à horaire fixe afin que vous puissiez venir avec vos demandes, quel que soit le sujet et nous essayerons d'y répondre dans la mesure de nos moyens et de nos compétences.

Des débutants aux utilisateurs confirmés, ces sessions, gratuites, s'adresseront à tous les niveaux quelles que soient vos demandes (internet, mail, vidéo conférence, imprimante, Excel, PowerPoint, Word, ...)

Dans un 1^{er} temps, ces sessions se tiendront tous les 3^{èmes} mardis de chaque mois à partir de 18h à la mairie. La fréquence, l'horaire et la durée seront éventuellement modifiés pour s'adapter au mieux aux disponibilités des intéressés.

Les Marquois seront informés des dates de ces sessions via le panneau d'affichage place de la mairie ainsi que par « Les P'tites News de Marcq ».

Inscription via le site web de Marcq : www.marcq-en-yvelines.fr.

Prochaines sessions à la mairie :

Mardi 15 février, 18h et Mardi 22 mars, 18h

En cas de questions, contactez-moi par mail à l'adresse philippe.serena@mairiedemarcq.fr

N'hésitez pas à venir (avec votre ordinateur), même uniquement pour vous renseigner ou exprimer vos besoins.

Indépendamment du service "petits bricolages" proposé dans cette gazette, n'oubliez pas que vous pouvez toujours faire appel directement à vos élus si vous avez besoin d'un petit coup de main.

En fonction de leurs disponibilités, ils essaieront toujours de vous dépanner dans la mesure du possible.

DÉPART DE GÉRALDINE CALLAND

2022 sera une année de changements pour la commune de Marcq. Non seulement la commune va changer de maire, puisque je remets mon mandat (le 31 mars 2022 sera ma dernière journée en tant que maire de Marcq), mais nous allons également voir partir notre secrétaire de mairie, Géraldine Calland. En effet, son mari François a obtenu le poste de Directeur Général des Services de la ville de Lisieux où il est en poste depuis le 1^{er} septembre 2021. Aussi, pour le rejoindre sur le département du Calvados, Géraldine a postulé et obtenu le poste de secrétaire de mairie dans une petite commune de la côte normande où elle fera son entrée en fonction au 1^{er} mars 2022.

Arrivée à Marcq comme adjointe administrative en 2010, elle y est devenue secrétaire de mairie en 2013. En tant que maire, j'ai pu compter sur sa loyauté, son sens du service public, son empathie et son dévouement, qualités qui ont été appréciées par de nombreux Marcquois, notamment lors des périodes de crise sanitaire où elle s'est investie, sans compter son temps et son énergie au service de la collectivité et en particulier auprès de nos anciens.



Consultations juridiques à Marcq

Depuis le mois de mars 2021, la commune de Marcq a mis en place des consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat, à un rythme bimestriel, le samedi matin, toutes les demi-heures entre 9h et 12h, à la Mairie.

La consultation, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif l'information et l'orientation des administrés.

Elle aura lieu dans le respect des règles relatives au secret professionnel, à la confidentialité s'imposant aux avocats et dans le respect des gestes barrières.



Vous êtes invités à prendre attache avec la Mairie au 01 34 87 41 64 pour réserver un créneau à l'une de ces dates.

Les prises de rendez-vous seront possibles jusqu'au mercredi midi précédant la consultation.

Les premières dates de consultations juridiques sont les suivantes :

Le samedi 12 février 2022

Le samedi 16 avril 2022

Le samedi 18 juin 2022

Service de « Petits bricolages » à Marcq

Ce service d'assistance aux Marcquois, principalement destiné aux personnes à revenus modestes mais également à tous les Marcquois ayant besoin d'un « coup de main » n'a été que très peu sollicité en 2021.

Je vous rappelle que ce service est entièrement gratuit (outillage de la Commune) et le bénéficiaire ne fournit que le matériel nécessaire à la demande.

Quelques exemples de demandes qui sont dans nos cordes : réparer ou changer un robinet, une serrure, petites interventions sur des véhicules (changer une batterie, des essuie-glaces, ...), petites prestations informatiques (Installation d'une imprimante, programme, wifi, etc.), monter / démonter un meuble, etc.

N'hésitez surtout pas à utiliser ce service municipal et en cas de question ou de demande, contactez-moi à l'adresse :

philippe.serena@mairiedemarcq.fr



LE PROJET DÉMOS



Concert de fin d'année le 19 juin 2021 à la cité de la musique à Paris.



Pour clôturer leur deuxième année au sein de l'orchestre Démos, les enfants ont eu le privilège de jouer à la Cité de la musique le 19 juin 2021.

Ils ont joué deux œuvres qui ont été travaillées tout au long de l'année :

- la Danse hongroise n°5 de **Johannes Brahms**
- **Amediaz** (chanson kabyle) en hommage à **Idir** avec la soliste **Amel Brahim-Djelloul**

Vous pouvez retrouver l'intégralité du concert en scannant ce QR code puis cliquez sur « Orchestre Démos Yvelines ».





La préparation avant le concert



Les enfants du groupe Marcq-Beynes



Le groupe Démos Yvelines

STAGE DÉMOS EN NOVEMBRE 2021



En partenariat avec la Philharmonie de Paris, le Château de Versailles a offert la possibilité aux enfants de l'orchestre Démonos Yvelines (dont 7 Marcquois font partie) d'effectuer leur stage et répétitions de rentrée dans les salles du château les 3 et 4 novembre dernier.

Pour cette troisième et dernière année au sein du dispositif Démonos, les enfants ont répété leurs nouveaux morceaux dans les salles de l'Empire.

Pendant 2 jours, nos jeunes musiciens ont joué, chanté et dansé dans ce lieu rempli d'histoire.

Ce stage s'est clôturé par une visite contée autour des animaux dans les décors des Grands Appartements pour les enfants et leurs familles.

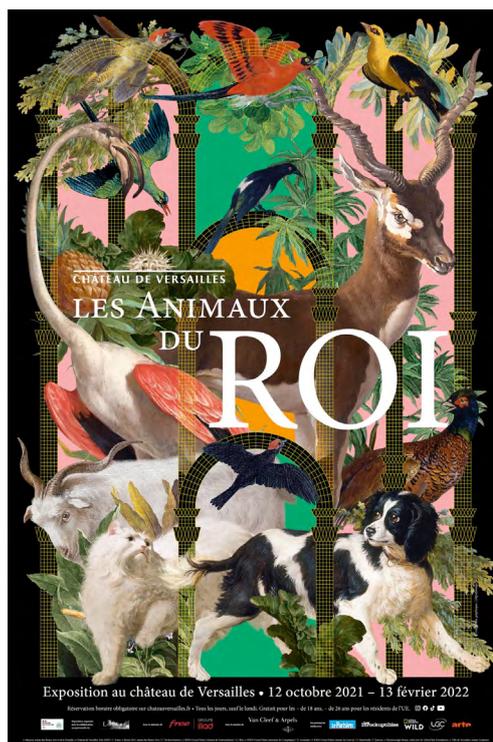
Pour écouter les œuvres choisies, il vous suffit de scanner ces QR code :



Le Te Deum (prélude) de Marc-Antoine Charpentier



la Symphonie Pastorale de Ludwig van Beethoven (5^{ème} mouvement)





Le Centre de loisirs de Marcq accepte les enfants âgés entre 3 et 12 ans, marcquois ou non marcquois.

Il ouvre ses portes une semaine au cours des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps, ainsi qu'au mois de juillet pour les vacances d'été (organisation à Marcq ou à Thoiry en fonction des années).

Concernant les inscriptions, les formulaires à cet effet (un formulaire réservé aux familles marcquoises et un autre destiné aux familles non-marcquoises) sont mis en ligne sur le site internet de la commune environ 1 mois avant la date d'ouverture du Centre (possibilité d'être informé de la mise en ligne en s'inscrivant à la Newsletter directement sur le site internet www.marcq-en-yvelines.fr). Les Marcquois, prioritaires, disposent alors d'une semaine pour s'inscrire avant que les extérieurs puissent le faire.

Ci-dessous les tarifs de ce service, incluant le repas, le goûter et les sorties.

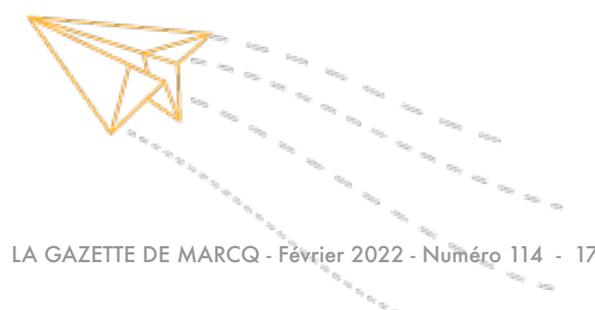
	Familles marcquoises	Familles extérieures
Une journée :	25 €	28 €
Une semaine :		
Pour le 1er enfant	120 €	150 €
Pour le 2ème enfant d'une même famille*	100 €	130 €
Pour le 3ème enfant d'une même famille*	85 €	115 €

*La dégressivité du tarif à compter du 2ème enfant ne pourra être appliquée qu'à la condition que tous les enfants d'une même fratrie soient inscrits en forfait semaine.

Pour les vacances scolaires d'hiver 2022, le centre de loisirs sera ouvert du 28 février au 4 mars.

Pour les vacances scolaires de printemps 2022, le centre de loisirs sera ouvert du 25 avril au 29 avril.

www.marcq-en-yvelines.fr
Mairie de Marcq : 01 34 87 41 64





LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT EXPLIQUÉE AUX PETITS MARCQUOIS

« Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. »

Kofi ANNAN, ancien Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies

Le 20 novembre 1989, l'ONU adoptait à l'unanimité la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : les droits de chaque enfant du monde étaient désormais reconnus par un traité international, ratifié par 196 Etats, à l'exception notable des Etats-Unis. Depuis, le 20 novembre a été déclaré journée internationale des droits de l'enfant.

À l'occasion de cet anniversaire, des événements sont organisés par les acteurs du monde de l'enfance afin de sensibiliser le public à la question du respect des droits des enfants. C'est également l'occasion de mieux faire connaître le contenu de la Convention, tant aux adultes qu'aux enfants, et sensibiliser aux nombreuses injustices subies par les enfants en France et dans le monde.

Nous nous sommes rendus à l'école élémentaire de Marcq, où les enseignants ont abordé la question des droits de l'enfant avec leurs élèves.

Quoi de mieux que d'évoquer cette thématique par le prisme des enfants eux-mêmes ?

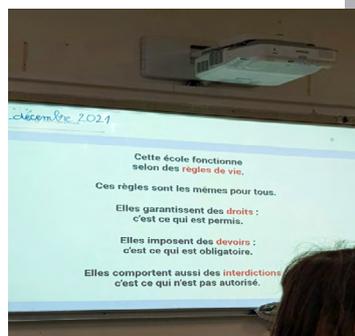
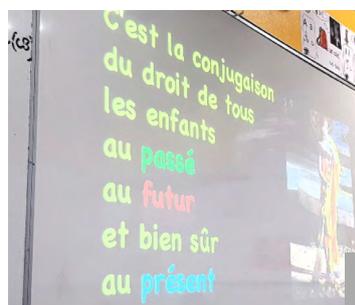
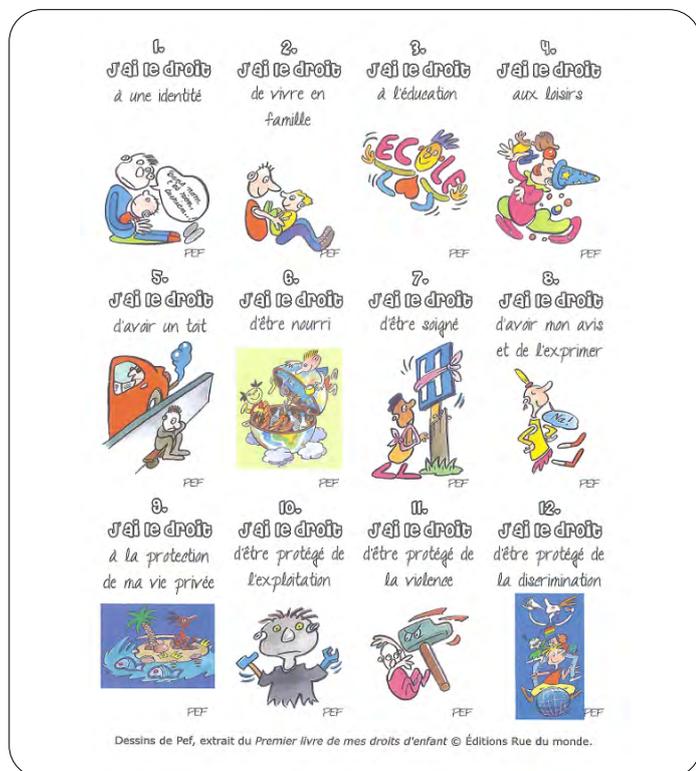
Alors qu'ils sont déjà sensibilisés au contenu de la Convention, le Maître de la classe CP-CE1-CE2, appelle ses élèves à citer les différents droits reconnus par le texte. Les petites mains se lèvent tour à tour et les réponses fusent avec enthousiasme. « Le droit d'aller à l'école » est celui qui déboule en premier, suivi du droit « d'avoir à manger », « d'avoir un abri », « d'être soigné », « de jouer », « d'avoir une identité », « d'être soi-même », « de dormir » aussi !

Un dernier élève prend la parole : « le droit d'écouter le maître » ? Au-delà des rires que la réflexion provoque, cela sera aussi l'occasion d'aborder la distinction entre droits et devoirs, qui sera développée dans la classe des plus grands.

Toujours avec les plus petits, nous continuons d'explorer leurs différents droits, à l'échelle de leur pays bien sûr, mais également d'autres Etats où les enfants ne sont pas respectés. Ainsi, ils découvrent abasourdis que des mineurs sont enrôlés dans l'armée pour combattre dans des pays en guerre, que certains sont encore exploités très jeunes pour travailler dans des mines ou ailleurs et que d'autres n'ont pas accès aux soins.

Il est enfin question de la protection des enfants contre toute forme de violence et des moyens mis à disposition pour signaler tout abus, envers soi-même ou envers les autres, tels le fait d'en parler à un adulte de la sphère familiale ou de l'école, et/ou appeler les numéros d'urgence.

Une plaquette illustrée des principaux droits évoqués est remise aux élèves et notre séance se termine en musique, avec le visionnage d'un clip relatif aux droits de l'enfant.



Dans la classe supérieure, le but est d'alerter les enfants sur la distinction entre leurs droits et leurs devoirs, en leur rappelant que l'un ne va pas sans l'autre. Un petit garçon s'exprime sur la question de savoir pourquoi tant de règles coexistent, notamment à l'école : « S'il n'y avait pas de règle, ce serait n'importe quoi. L'école n'aurait plus de sens ! »

Le Maître leur explique que toutes ces règles, faites de droits et de devoirs, garantissent l'égalité de tous et préservent le bien vivre ensemble.

Ils s'arrêtent sur quelques notions fondamentales de la convention internationale des droits de l'enfant, telles que le droit d'être protégé de la discrimination, qui interroge les élèves : « C'est quoi la discrimination ? ». L'occasion pour l'enseignant d'expliquer le droit à la différence sous tous ses aspects.

La problématique du harcèlement reviendra souvent dans la bouche des enfants, qui y sont fort sensibilisés et soucieux d'en être préservés.

La séance s'achève par un : « C'est l'heure de la récré ! » lancé par l'un des petits élèves impatients d'aller rapidement cultiver son droit de jouer.

Notre immersion à l'école de Marcq s'achève ainsi. Nous quittons les enfants avec l'image en tête de cette petite fille courant à travers la cour de récréation suivie de ses copines et s'écriant : « J'ai le droit d'être liiiiibre ! »

Merci aux écoliers marcquois pour leur participation active à ce temps d'échange autour des droits de l'enfant. Classe de CP-CE1-CE2 : Maël, Anastasia, Corentin, Liloé, Adam, Victor, Soan, Malow, Louison, Gabriel, Charlotte, Victor, Julia, Eléna, Héloïse, Noa, Maloë, Ethel ; Classe de CE2-CM1-CM2 : Louise, Owen, Marion, Marius, Adam, Anaëlle, Lenny, Sarah, Dastan, Soan, Louann, Léandro, Lubin, Eléa, Emy, Noah, Ali, Liam, Diane, Toni

Merci à Dominique et Olivier pour leur accueil en classe.

Pour joindre le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger : Appeler le 119.

Un Marcquois, une histoire...

Maurice LABOUISE

Maurice LABOUISE a célébré, en toute discrétion, son centième anniversaire le 22 avril 2020 en plein confinement.

A 101 ans, il est le doyen de la commune de Marcq.

La présence de la famille Labouise à Marcq remonte au moins à 1834, et plus tôt encore dans la région d'Autouillet.

Maurice est donc né le 22 avril 1920, à la ferme de ses parents, Marie-Louis et Clémence Labouise, en bas du Puits Perdu.

Il est allé à l'école de Marcq, dans la grande salle de classe qui a depuis été séparée en deux, mais qui a longtemps été la plus grande salle de classe des Yvelines. Il y a décroché son Certificat d'Etudes.

Parallèlement, Maurice était aussi enfant de chœur de la paroisse de Marcq.

Bon élève, il a continué ses études au Cours Complémentaire de Montfort l'Amaury. Il se rendait à vélo à Montfort, où il était en pension chez des particuliers, et rentrait en fin de semaine chez ses parents à Marcq. Il aime à rappeler qu'il a toujours eu bonne mémoire, et qu'il n'a pas eu besoin d'apprendre ses leçons pour obtenir son Brevet Élémentaire à l'âge de 16 ans.



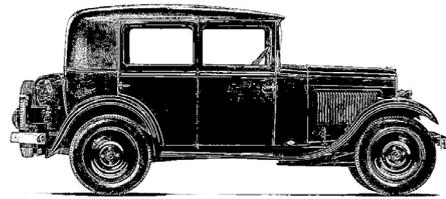
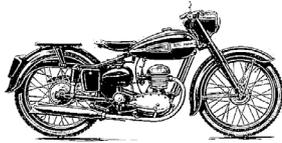
Maurice échappe au S.T.O

En 1937, à 17 ans, Maurice est embauché comme auxiliaire aux P.T.T (Postes, Télégraphes et Téléphones). Il est affecté au tri à la Gare du Nord à Paris.

Il ne sera pas appelé au service militaire car l'appel s'est arrêté aux natifs du premier trimestre 1920, quelques jours avant son tour. Maurice échappe également au S.T.O (Service Travail Obligatoire) en Allemagne grâce à son travail aux P.T.T, jugé plus utile.

Titularisé pendant la guerre, il travaille au tri sur les trains qui évacuent valeurs et personnes. Certains de ses collègues sont arrêtés par l'armée allemande, puis son bureau est évacué à Rennes.

Maurice retourne alors à la ferme de ses parents à Marcq, de 1940 à 1942.



Il s'achète un Solex pour aller travailler...

De retour à Paris, il passe le concours de contrôleur, puis passe inspecteur.

Au début des années 1950, il est nommé en poste à Senlis. Il s'achète un Solex pour aller travailler, puis une Terrot, et sa première voiture une Peugeot 201.

Il intègre alors la Brigade Nationale de Réserve, une équipe de renfort pour les mois d'été, et sillonne ainsi la France pendant les mois d'été pour prêter main forte aux équipes locales. Il en fait profiter ses neveux et nièces qu'il emmène souvent avec lui pendant les vacances, leur faisant découvrir la mer et la montagne.

En 1954, Maurice rencontre Pierrette qui devient sa compagne. Ils vivent alors dans un pavillon acheté à Colombes.

Il termine sa carrière comme receveur des Postes, avant de prendre sa retraite en 1980. Quelques années plus tôt, il a fait construire une maison sur un terrain de la ferme de ses parents à Marcq.

Maurice et Pierrette profitent de leurs années de retraite, passant les mois d'été à Colombes, et les mois d'hiver à Vallauris, où le climat est plus clément. Mais Pierrette est souffrante et décède en 1990. Maurice choisit alors de venir s'installer dans sa maison à Marcq.

Jusqu'à l'âge de 97 ans, Maurice Labouise s'est occupé de son jardin potager, partageant parfois sa production avec ses voisins, et faisait ses courses seul, en voiture. Aujourd'hui, il vit toujours chez lui. Il a une excellente mémoire. Souhaitons-lui encore de belles années de vie.



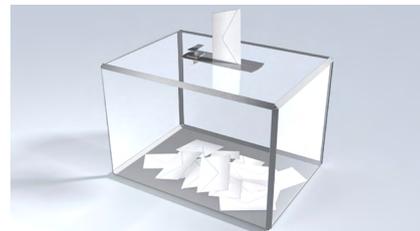
LES ÉLECTIONS EN 2022

Élections présidentielles: avril 2022

Les élections présidentielles auront lieu en avril 2022
selon le calendrier suivant :

10 avril 2022 1^{er} tour

24 avril 2022 2^{ème} tour



Élections législatives: juin 2022

Les élections législatives auront lieu en juin 2022
selon le calendrier suivant :

12 juin 2022 1^{er} tour

19 juin 2022 2^{ème} tour

Bureau de vote à Marcq

Pour Marcq, suivant l'évolution de la situation sanitaire, le bureau de vote sera situé soit en mairie, soit à la salle Michel Cacheux.

Inscription sur la liste électorale

**Pour pouvoir voter lors de la présidentielle d'avril 2022,
les inscriptions sont possibles avant le 4 mars 2022.**

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription

Vous avez dit « CCAS » ?

Souvent méconnu du grand public, il existe au sein des communes un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le **CCAS** trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance, créés par la loi du 7 frimaire an V et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883.

Les bureaux d'aide sociale (BAS), créés par le décret du 29 novembre 1953, ont regroupé les bureaux de bienfaisance qui avaient en charge l'aide sociale facultative et les bureaux d'assistance qui avaient en charge l'aide sociale obligatoire. C'est en 1978 que le bureau d'aide sociale prend le nom de centre communal d'action sociale (**CCAS**), nom qui ne sera consacré qu'en 1986 par la loi du 6 janvier 1986.

Ce n'est qu'en 1995 que sont enfin précisées par décret les missions et l'organisation du **CCAS**.

Obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants, la création d'un **CCAS** est facultative pour les communes de taille inférieure depuis la loi NOTRe du 7 août 2015.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, plus connue sous son acronyme loi NOTRe, est une loi française qui s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation mis en œuvre à partir de la présidence de François Hollande.

Les missions :

Les **CCAS** constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Son rôle est à la fois

- d'accompagner les habitants dans leurs demandes d'attribution des aides sociales légales.
- d'initier des actions sociales locales.

Doté de son propre budget, son financement est assuré en grande partie par la commune.

Organisation :

Le **CCAS** est géré par un conseil d'administration qui est composé :

- du maire qui en est le Président de droit, et, en nombre égal.
- de membres élus en son sein par le conseil municipal.
- de membres nommés (3 marquois actuellement) par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Les actions sociales locales du CCAS de Marcq

Actions sociales	Principales conditions d'attribution	Montant
Aide au chauffage	. Avoir 66 ans minimum au 1er janvier	Plafonné à 600€/an sur facture en fonction du quotient familial
Abonnement parking gares. Villiers St Frédéric, Méré-Montfort, Garancières	. Élèves BTS, DUT, étudiants ou apprentis	50% du coût de l'abonnement mensuel
Téléassistance	. Personnes de 60 ans ou + ou handicapées	Prise en charge de 15% à 80% du coût mensuel en fonction du montant de l'impôt sur le revenu
Aide à domicile	. Dossier ADMR à constituer	Participation en fonction du dossier de l'ADMR de Garancières
Colis et repas de Noël des ainé(e)s	. Avoir 68 ans minimum au 31 décembre de l'année concernée	
Aide exceptionnelle	. Gérée au cas par cas pour des secours d'urgence	
Subventions aux associations		

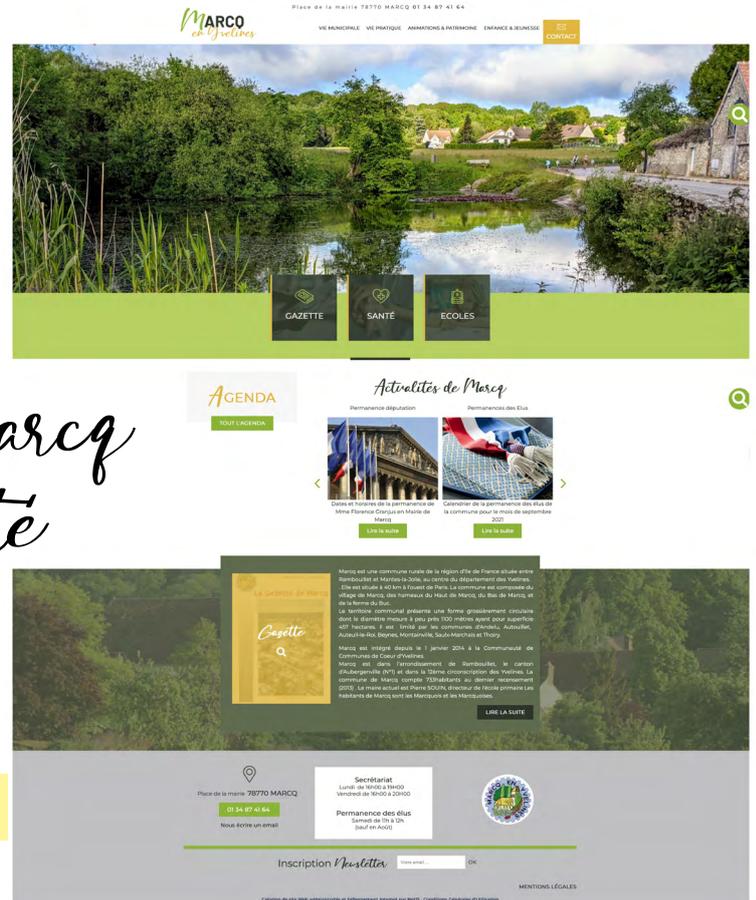
Pour connaître les conditions détaillées d'attribution des différentes participations financières et déposer vos demandes, adressez-vous au secrétariat de Mairie.

Autres participations sociales de la commune

En parallèle du **CCAS**, la commune participe :

- par le biais de subventions aux associations sportives et culturelles (Club de Foot, Comité des fêtes, Tennis Club de Marcq, Coopérative scolaire, ...).
- par des prises en charge directes à d'autres activités sociales et culturelles (Projet Démos, Fournitures scolaires, frais d'inscription écoles de musique, ...).

Le site de la commune de Marcq se refait une beauté

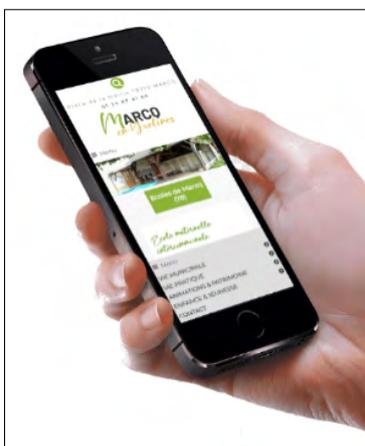


Pourquoi refaire un site qui fonctionne déjà ?

La refonte du site a été motivée par deux raisons principales :

Le besoin de rajeunir le style afin de rendre le site plus moderne, en introduisant notamment la lecture verticale (en faisant défiler le contenu de la page) qui est entrée dans les mœurs des internautes.

L'adaptation du contenu aux nouveaux modes de consultation, ce qu'on appelle le « responsive design ». Concrètement, les pages du site sont capables de s'adapter au format de l'écran sur lequel on les affiche.



Un site web n'a de valeur que s'il est maintenu à jour.

Certaines pages sont assez statiques et contiennent des informations qui n'évoluent que rarement, d'autres au contraire sont mises à jour plus fréquemment. C'est le cas de l'agenda ou des actualités bien-sûr, mais également des menus de l'école, ou encore des programmes de sorties (programmes des théâtres ou cinémas des environs).

Quelques chiffres

12000 visites depuis la refonte en juin 2021

Les pages les plus visitées :

- 1 - écoles (910 visites)
- 2 - agenda des manifestations (812 visites)
- 3 - Urbanisme et PLU (642 visites)
- 4 - Contact (633 visites)

Agenda des animations & Actualités

Sur la page d'accueil, vous pouvez voir un agenda des manifestations qui ont lieu dans la commune (spectacles, animations, dates importantes), ainsi qu'un fil d'actualités pour les informations plus pérennes qu'une manifestation ponctuelle.



Protection des données à caractère personnel

Le site de la commune de Marcq est conforme aux exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, entrée en vigueur en mai 2018).

Et toujours : « Les P'tites News de Marcq »

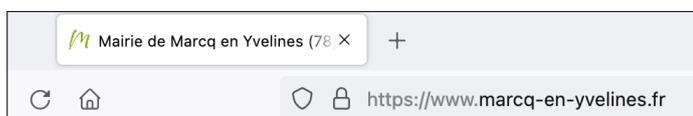
Pour vous tenir informés des manifestations et autres informations concernant la vie de la commune, vous pouvez vous inscrire à la newsletter. L'apparence de la newsletter « Les p'tites news de Marcq » a également été repensée pour adhérer au style graphique général du site.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la page d'accueil du site.

Pour accéder au site de la commune de Marcq

Pour vous rendre sur le site web de Marcq, en utilisant votre ordinateur personnel, saisissez l'adresse ci-contre.

Depuis votre téléphone, vous pouvez scanner ce QR code.



COLLECTE DES DÉCHETS



Le Bureau du SIEED a décidé d'une nouvelle organisation pour la gestion des déchets qui interviendra dès le 1er Janvier 2022.

Des nouveaux jours de collecte, des modalités profondément modifiées pour ce qui concerne la collecte des déchets végétaux et une collecte des encombrants qui se fera désormais sur rendez-vous.

Pour MARCQ :

- collecte des ordures ménagères **le mercredi** (bac à couvercle vert)
- collecte des emballages **le mardi** (bac à couvercle jaune avec de nouvelles procédures de tri précisées ci-après)
- collecte des déchets verts **le jeudi** (bac à couvercle marron avec de nouvelles procédures de tri précisées ci-après)



COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Il n'y aura plus de sacs en papier. Des bacs spécifiques de 240 litres seront distribués entre décembre 2021 et mars 2022 et plus aucun sac papier ne sera collecté. Les autres bacs prévus pour les emballages et les ordures ménagères ne devront pas être utilisés pour les déchets végétaux.

Pour Marcq, la collecte des déchets verts commencera le **jeudi 31 mars** et se terminera le **jeudi 8 décembre**, mais attention, entre le **3 juillet** et le **28 août 2022**, les collectes n'auront lieu que tous les 15 jours !!!

Mettez dans vos bacs de déchets végétaux

UNIQUEMENT : herbes, feuilles, brindilles.

Les fils de fer, cailloux, terre, plastiques (y compris les bioplastiques), pots de fleurs, etc... ne sont pas des déchets végétaux et ne doivent pas être déposés dans les bacs à couvercle marron.

Ces déchets peuvent endommager le méthaniseur qui sera utilisé pour convertir les déchets végétaux en bio-énergie.

Attention, les gros déchets végétaux (tailles d'arbres, d'arbustes et de haies) doivent être apportés en déchèteries.



LES NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE

À compter du 1er janvier 2022, déposez tous vos emballages et vos papiers dans le bac à couvercle jaune

TRI + SIMPLE

A partir du 1^{er} janvier 2022, triez tous vos emballages et vos papiers, sans exception. Dans la poubelle à couvercle jaune, vous mettez déjà tous les papiers, les cartons, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique. Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal. Les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre séparé.

Plus de doute pour trier !
C'est un emballage, ou un papier ?
Je le trie !

Gobelets
Cartons vides
Briques alimentaires

Emballages en carton et briques alimentaires

Enveloppes, papiers, courriers
Journaux, livres, cahiers, catalogues, magazines...

Tous les papiers

Bouteilles, flacons et bidons
Toutes les barquettes...
Tubes, pots, boîtes, gobelets...
Sacs, sachets, films...

Emballages en plastique

Canettes, conserves, bouteilles, boîtes, sprays, barquettes...
Gourdes
Capsules
Couvercles
Bougies chauffe-plat
Tubes Boîtes
Plaquettes de médicaments
Papier aluminium
Barquettes

Emballages en métal

Jetez en wrac, pas dans un sac.

N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.

Inutile de laver ! Il suffit de bien vider.

CITEO
En savoir +
www.ConsignesDeTri.fr

SIEED
www.sieed.fr

Credits Photos : ©Citeo - Réalisation : S'DOVIPE - 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique



#jesoutiensmonripeur

POUR FACILITER LA COLLECTE ET PROTÉGER LES ÉQUIPES SUR LE TERRAIN, MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES CONSIGNES :

- SI VOUS DISPOSEZ D'UN BAC :
- PLACER VOS SACS FERMÉS DANS VOTRE BAC, COUVERCLE FERMÉ
- NE PAS DÉPOSER DE DÉCHETS AU PIED DU BAC
- SI VOUS APPORTEZ VOS DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE :
- NE PAS DÉPOSER LES SACS OU LES DÉCHETS EN VRAC EN DEHORS DU CONTENEUR
- SI VOUS ÊTES MALADES, VOS GANTS, MASQUES ET MOUCHOIRS DOIVENT ÊTRE PLACÉS DANS UN DOUBLE SAC HERMÉTIQUE À PART ET BIEN FERMÉ. Vous devez attendre 24h avant de les jeter dans votre poubelle habituelle.

Nos équipes sont 100% mobilisées pour garantir la continuité de nos services essentiels.

Sepur
Engagés pour l'avenir de nos territoires

www.sepur.com

SIEED - LA PROPRETÉ RURALE

LES ENCOMBRANTS

À compter de 2022, la collecte des encombrants se fera uniquement sur rendez-vous.

Chaque foyer bénéficiera de deux collectes des encombrants par an. Pour prendre rendez-vous sur le site : www.sieed.fr > espace particuliers

Ou téléphonez au 01 34 86 65 49

DÉCHÈTERIES ET COMPOSTEURS



Pour ceux qui le souhaitent, des composteurs sont disponibles au siège du SIEED. Un seul par foyer.

Pour les non-initiés, le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage.

Composteurs :

15 euros le bac de 600 litres 80 cm sur 80 cm sur 95 cm de hauteur

10 euros le bac de 400 litres 70 cm sur 70 cm sur 83 cm de hauteur

Un guide du compostage vous sera transmis lors de la mise à disposition.

Les déchèteries ont pour objectif de :

Permettre à la population d'évacuer ses déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement,
Supprimer la formation de dépôts sauvages, économiser les matières premières, favoriser le recyclage et la valorisation des déchets.

Les modalités d'octroi du badge d'accès sont disponibles sur le site du Sieed. www.sieed.fr

MÉRÉ :

Vendredi, Samedi et Lundi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h

Route de la Bardelle / Chemin rural 11 (derrière la route de la Gare de Montfort en direction de Vicq, Thoiry)

Route de la Bardelle / Chemin rural 11 (derrière la route de la Gare de Montfort en direction de Vicq, Thoiry)

GARANCIÈRES :

Vendredi, Samedi et Mardi : 10h à 12h30 et 13h30 à 17h - Dimanche : 9h à 13h

29bis Rue de la gare - A côté du supermarché / siège du SIEED également

29bis Rue de la gare - A côté du supermarché / siège du SIEED également

Conteneurs à verre pour les bouteilles et bocaux en verre :

Une colonne à verre est à votre disposition sur le parking du terrain de football

Les déchets refusés par le SIEED

Les médicaments - à rapporter en pharmacie

L'amiante - à déposer dans un centre de classe I

Les pneus - à déposer chez un distributeur (garage ...)

les bouteilles de gaz - reprises sur les points de vente

Les extincteurs - à déposer sur les points de vente



ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBRES EN BORDURE DE VOIES DÉPARTEMENTALES OU COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX



Comme indiqué dans la précédente gazette, les arbres et haies débordant au-dessus des voies départementales, des voies communales et des chemins ruraux doivent être taillés et élagués.

La procédure pour contraindre les riverains à se mettre en règle sera donc entamée au cours du 1er trimestre 2022 (deux constats envoyés à 1 mois d'intervalle à chaque riverain concerné, puis exécution d'office par la commune avec mise à la charge des riverains qui n'auront pas fait le nécessaire des coûts afférents à cet entretien).

Nous avons demandé à trois entreprises spécialisées d'établir des devis «par propriété» sur la commune, et un de ces devis sera proposé à chaque propriétaire concerné : le fait de confier ce travail à une seule entreprise sur une période donnée permet de réduire le coût de l'opération. En cas d'absence de réponse, voire de refus, la commune règlera la facture, mais un titre de recette sera émis par le biais de la perception pour recouvrer le montant de la facture auprès du propriétaire des arbres ou haies concernés, comme la loi le prévoit désormais.

Textes réglementaires :

Si le dépassement des branches s'opère sur une voie communale ou départementale, l'article L. 2212-2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Si le dépassement des branches s'opère sur un chemin rural, l'article D. 161-24 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que : « Les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. (...). Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».



MÉLOMAN'À MARCQ

Éveil Musical

« De la Musique avant toute chose » Paul Verlaine



Les ateliers d'éveil musical sont proposés aux enfants dans le bâtiment associatif situé à droite de la mairie à Marcq depuis 10 ans.

Cette salle de 20 m² permet la pratique instrumentale à des petits groupes d'enfants.

Ils apprennent, de manière ludique, le principe de la production du son et à identifier les familles d'instruments.

Ils découvrent l'improvisation, apprennent à écouter différents styles de musique en parcourant les continents et développent leur sens du rythme.

Ces séances leur permettent de pratiquer les 70 instruments mis à disposition et les aident au choix d'une orientation musicale.

En fin d'année scolaire, un spectacle musical est proposé, par les enfants, à la salle Michel CACHEUX.

Merci à toutes et à tous de votre soutien, depuis 10 ans, à cette activité essentielle pour les enfants.



N'hésitez pas à me contacter à :

remyfayet@live.fr

www.meloman-a-marcq.over-blog.com

06 13 03 28 20

Rémy FAYET
33 rue de l'église
78770 MARCQ

Rendez-vous en juin 2022
pour le spectacle musical !

TARIFS

CYCLE ÉVEIL 1 "baby" Éveil musical dès 3 ans	Groupe de 6 enfants	165€ les 30 cours (3X55€ par trimestre)
CYCLE ÉVEIL 2 Éveil musical dès 4 ans	Groupe de 6 enfants	165€ les 30 cours (3X55€ par trimestre)
CYCLE PRÉPARATOIRE 1 Éveil + Pratique Instrumentale	Groupe de 6 enfants 30' Éveil + 15' Pratique Instrumentale	165€ les 30 cours (3X55€ par trimestre)
CYCLE PRÉPARATOIRE 2 Pratique Instrumentale + Éveil	Groupe de 4 enfants 30' Pratique Instrumentale + 15' Éveil	210€ les 30 cours (3X70€ par trimestre)
CYCLE PRÉPARATOIRE 3 Pratique Instrumentale	Groupe de 3 enfants 45' Pratique Instrumentale	270€ les 30 cours (3X90€ par trimestre)

- **Le cycle Eveil** permet la découverte de 70 instruments différents (vents, percussions et cordes).
- **Le cycle préparatoire** succède au cycle d'éveil et permet l'intégration progressive de la pratique instrumentale individuelle.
- **Cycle préparatoire 1, pratique instrumentale 15'**
instruments pratiqués par chaque enfant : Batterie, Percussions, Piano, Guitare.
- **Cycle préparatoire 2, chaque enfant est doté individuellement d'un instrument, pratique instrumentale 30'**
instruments pratiqués par chaque enfant : Batterie, Piano, Guitare/Trompette selon situation sanitaire.
- **Cycle préparatoire 3, chaque enfant est doté individuellement d'un instrument, pratique instrumentale 45'**
instruments pratiqués par chaque enfant : Batterie, Piano, Guitare/Trompette selon situation sanitaire.

L'âge des enfants peut varier dans chaque cycle pour s'adapter à leurs besoins.

Pré-inscriptions possibles toute l'année pour la rentrée prochaine

JOURS ET HORAIRES

Mardi	17h45-18h30	Cycle Préparatoire 2 ou 3
Mardi	18h30-19h15	Cycle Préparatoire 2 ou 3
Mercredi	13h15-14h00	Cycle Préparatoire 2 ou 3
Mercredi	14h00-14h45	Cycle Préparatoire 1
Mercredi	14h45-15h30	Cycle Préparatoire 1
Mercredi	16h15-17h00	Cycle Éveil 2
Mercredi	17h00-17h45	Cycle Éveil 1 baby
Mercredi	17h45-18h30	Cycle Éveil 2
Mercredi	18h30-19h15	Cycle Préparatoire 2 ou 3



LE TENNIS CLUB DE MARCQ



Fondé en 1981, le Tennis Club de Marcq, vous propose de jouer toute l'année sur 2 courts extérieurs éclairés dans une ambiance décontractée et dans un cadre de verdure unique.

Le club vous propose également une école de tennis tous les lundis soir avec des classes de 17 heures (pour les plus jeunes) à 21h30 (pour les adultes), hors vacances scolaires. Ces cours sont assurés par notre enseignant expérimenté, Fabien Busser, qui enseigne à nos enfants et adultes depuis de nombreuses années.

Le dimanche matin, entraînement messieurs et jeunes à partir de 10 heures. Nous avons engagé une équipe aux Interclubs Seniors Messieurs 2022 du Comité de Tennis des Yvelines. Les rencontres auront lieu en mai et juin 2022. Les résultats ne sont pas les plus importants, l'essentiel étant de participer.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous ferons, comme tous les ans, des tournois internes – Hommes – Femmes – Jeunes avec les finales un dimanche de juin avec barbecue pour tous, adhérents ou non.

A bientôt le plaisir de se retrouver sur les courts !

Le Bureau du Tennis Club de Marcq

Attention : un passe sanitaire/vaccinal valable est obligatoire pour s'inscrire et accéder aux courts

TARIFS – un des tarifs les moins chers de la région

ADULTES (à partir de 18 ans)

LICENCE + ADHESION CLUB : 110 €

LICENCE + ADHESION + ECOLE DE TENNIS : 230 €

ENFANTS

LICENCE + ADHESION CLUB : 90 €

LICENCE + ADHESION + ECOLE DE TENNIS : 200 €



Fabien Busser, prof de tennis

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter.

Par e-mail : tennisclubdemarcq78@outlook.fr

Par téléphone :

Frances Sfeir - 06.60.33.45.35

Florence Defix - 06.10.99.96.65

Lydie Gireaud - 06.08.03.51.82

LE CLUB DE L'AGE D'OR de Saint Germain de la Grange et Marcq

Une association de Saint-Germain-de-la-Grange ouverte
aux anciens de Marcq



Décors de Noël
Les membres de l'Âge d'Or ont, comme tous les ans, créé et peint des animaux et personnages pour décorer notre village durant les fêtes de fin d'année et ils étaient cette année en collaboration avec des enfants du collège IDEE pour la mise en couleur.

Voyage en Périgord



Début octobre, vingt membres du Club de l'Age d'Or ont participé à un voyage dans le Périgord Noir. Ils ont posé leurs valises pendant une semaine à l'Auberge de la Petite Reine, à Siorac-en-Périgord où l'accueil, grâce à une équipe dynamique, a été très chaleureux. Le restaurant gastronomique a réjoui les palais ! Les découvertes, en compagnie d'un guide chevronné, se sont succédées à bon rythme : truffière au moulin de Vielcroze, visite du gouffre de Proumeyssac, des bastides de Monpazier et Domme, de la vieille ville de Sarlat un jour de marché, Visite des sites archéologiques de Lascaux IV, du village troglodytique de la Madeleine et des Eyzies, du village médiéval de Beynac, ainsi que du château des Milandes, en hommage à Joséphine Baker. Emblèmes du Périgord, les canards et les oies font partie du paysage comme les noix et châtaignes. Pour finir, visite des jardins d'Eyrignac et des cabanes du Breuil, qui forment un ensemble architectural rural unique en France. Les participants ont tous été heureux de ce beau voyage.

La présidente,
Mme Annick LENORMAND

Ce 24 novembre, choucroute à Marcq

Après une année contrariée par la crise du covid, ce 24 novembre fut l'occasion pour les membres du club de se retrouver autour d'une choucroute, mais aussi de danser avec Claude, notre musicien et entendre Pierre Souin, maire de Marcq animer en chansons notre après-midi.



Programme du Club de l'âge d'Or Année 2021-2022

Mercredi 19 janvier 2022 Assemblée Générale Ordinaire Centre Elie Ferrier
Jeudi 27 janvier 2022 Repas dansant de fin d'année Ferme du bout des prés
Mardi 15 février 2022 Bowling et Goûter
Mardi 15 mars 2022 Visite de la Basilique St Denis
et de la maison d'éducation de la Légion d'honneur
Mardi 12 avril 2022 Assemblée Nationale et Musée d'Orsay
Mardi 9 juin 2022 Histoire des Maisons closes et déjeuner au Procope
Mardi 21 juin 2022 Caen et les plages du débarquement
Samedi 3 décembre 2022 Starmania

VOYAGES proposés pour l'Année 2022

BELGIQUE
et Visite du Louvre à LENS du 10 au 14 mai 2022

ITALIE NAPLES
et les POUILLES du 10 au 18 Septembre 2022

Réunions du Club à Marcq, chaque jeudi de 14h à 17h.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

- La présidente, Mme Annick LENORMAND : 06 87 11 02 66
- Mme Denise PHILIPPE-GIRAUX : 01 34 87 41 62
- Mr Jacques DELEPOULLE : 01 34 89 59 03



Bientôt
à Marcq

Ay Carmela

Samedi 16 Avril à 20h45 Durée : 1h40
Tarif B : 16 € / 12 € / abo : 14 € / duo : 25 € Dès 12 ans
Salle Michel Cacheux / MARCQ

Ville de Belchite en Aragon, pendant la guerre civile espagnole en 1938, Paulino et Carmela, artistes de variétés habitués aux salles perdues, au public populaire, se préparent et règlent les derniers détails techniques avant le lever de rideau. Ils ont peur. Tous les comédiens ont peur avant que le rideau ne s'ouvre, mais là, le public est armé, en uniformes franquistes, fascistes et nazis. Parmi eux, le général Franco et la fine fleur de la croisade nationaliste, mais aussi un petit groupe de prisonniers étrangers que l'on fusillera demain à l'aube. Le rideau s'ouvre, Carmela tremble, la représentation va basculer.

Ay Carmela, c'est une pièce sur le théâtre, le théâtre des pauvres, le théâtre itinérant, chaleureux, parfois maladroit. C'est une pièce sur une histoire d'amour. Une histoire à la Roméo et Juliette, mais aussi une pièce sur l'Histoire de cette période trouble : la guerre civile.

Compagnie AFAG
De José Sanchis Sinisterra
Avec Virginie Rodriguez et Serge Balu
Mise en scène : Jean-Baptiste Guintrand



Animal

Dimanche 15 Mai à 16h Durée : 1h
Tarif A : 9 € / 6 € / duo : 15 € Dès 6 ans
Château de THOIRY

Un trio indomptable prend prétexte du monde animal pour composer un drôle de bestiaire sonore. Derrière les morceaux se cachent des animaux. Saurez-vous les découvrir ?

Une baleine qui balise le fond de graves tel un sonar; un chat qui cavalcade agile sur les grilles, une souris qui se faufile entre les lignes rythmiques, un singe qui grimpe dans les octaves... Le tromboniste Fidel Fourneyron met en sons une fantasque fantaisie où l'enjeu est de varier les plaisirs et de titiller l'imagination, sur ce que pourrait être chaque animal mis en sons.

« C'est diablement savoureux ! » FFFTélérama

Avec **Fidel Fourneyron** (trombone), **Joachim Florent** (contrebasse) et **Sylvain Darrifourcq** (batterie)



Comité des Fêtes de Marcq

Bonjour,

Le comité des fêtes se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année et espère que la crise nous laissera vous préparer quelques animations en 2022.

Malgré la covid, en 2021, nous avons réussi à organiser quelques manifestations, pétanque en juin et en septembre puis pour terminer l'année avec notre marché de Noël.

Nous vous remercions de votre participation à ce dernier car le contexte n'était pas des plus rassurants.

Calendrier des évènements 2022 :

- Loto crêpes : le 26 mars
- Soirée pizza dansante : le 30 avril
- Brocante : le 6 juin "c'est les 25 ans"
- Cochon grillé : 2-3 juillet
- Pétanque : le 24 septembre
- Marché de Noël : le 4 décembre

En espérant bientôt vous revoir à nos différentes manifestations, je vous souhaite à tous une bonne santé et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Yves



I N F O S T R A N S P O R T S

La ligne 55 : Gare d'Orgerus <-> Gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain

Désormais, les cars de cette ligne passent par Marcq 4 fois le matin et 4 fois le soir et permettent de rejoindre la gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain ou la gare d'Orgerus (ces deux gares étant situées sur la ligne N Paris-Montparnasse Dreux) ou d'en revenir. Elle fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis toute l'année sauf au mois d'août.

Dans le cadre de la refonte du cahier des charges sur le transport collectif routier en Ile-de-France, nous demanderons la création d'un horaire plus tardif pour la dernière course, si possible vers 20h à Villiers-Saint-Frédéric.



TRANSPORT VERS LE LYCEE DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC

Nous allons redemander un transport dans le sens Lycée de Villiers vers Marcq le mercredi sur la mi-journée (ici aussi dans le cadre de la refonte du cahier des charges lancée par Ile-de-France Mobilités).

TAD : Transport à la demande

Une campagne d'information va être remise en place pour mieux faire connaître ce dispositif qui permet de mettre en liaison les communes de notre territoire avec un certain nombre de « pôles » (gares, piscine,...) le réseau a été élargi à toutes les communes de Coeur d'Yvelines. On peut désormais se rendre à Thoiry, à la gare de Méré-Montfort ou à celle de Villiers-Saint-Frédéric. Pour mémoire, Marcq compte désormais 3 points de dépose ou de prise en charge (Puits Perdu, Jean Barbé-mairie et carrefour de Montfort).

Il fonctionne en journée du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h30 à 19h. Le pass Navigo permet d'utiliser le service, mais on peut aussi régler à la course. Prochainement, le lundi devrait être aussi concerné.

Les réservations peuvent se faire de 3 manières jusqu'à la dernière minute :

Appel téléphonique : 09 70 80 96 63
du lundi au vendredi 9h-18h

Appli portable : TAD Île-de-France Mobilités
7 j sur 7 et 24 h sur 24

Site web : <https://tad.idfmobilites.fr/>
7 j sur 7 et 24 h sur 24

Une confirmation est reçue par notification ou sms, puis 30 minutes avant le départ, une alerte est transmise sur le portable avec le numéro et le nom de l'arrêt et l'heure d'arrivée du véhicule... Avec l'appli portable, il est possible de suivre en temps réel le véhicule de transport.



REZO POUCE :

La Communauté de Communes de Coeur d'Yvelines a étendu ce dispositif d'autostop organisé et sécurisé sur tout son territoire. Les points d'arrêts sont en cours d'équipement en signalétique. Une ou deux réunions d'informations seront programmées à Marcq au cours du 1er semestre 2022.



55 ORGERUS → VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3	3	3	3
ORGERUS	Gare d'Orgerus Béhoust	05:30	07:00	08:00	18:20
	Pré de la Jument	05:32	07:02	08:02	18:22
	Allée du Gué	05:33	07:03	08:03	18:23
	Mairie	05:35	07:05	08:05	18:25
FLEXANVILLE	Eglise	05:37	07:07	08:07	18:27
	Tessé	05:39	07:09	08:09	18:29
	Ferranville	05:40	07:10	08:10	18:30
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	05:44	07:14	08:14	18:34
THOIRY	Porte Saint-Nicolas	05:47	07:17	08:17	18:37
	Mairie	05:48	07:18	08:18	18:38
	Rue de Maule	05:50	07:20	08:20	18:40
MARCQ	Puits Perdu	05:52	07:22	08:22	18:42
	Jean Barbé (Mairie)	05:53	07:23	08:23	18:43
	Carrefour de Montfort	05:54	07:24	08:24	18:44
BEYNES	La Couperie	05:56	07:26	08:26	18:46
	Gare de Beynes	06:02	07:32	08:32	18:52
	Fleubert	06:05	07:35	08:35	18:55
	Moque-Panier	06:07	07:37	08:37	18:57
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain	06:13	07:43	08:43	19:03

55 VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC → ORGERUS

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		3	3	3	3
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain	06:15	17:40	18:40	19:07
BEYNES	Moque-Panier	06:21	17:41	18:41	19:08
	Fleubert	06:23	17:43	18:43	19:10
	Gare de Beynes	06:26	17:46	18:46	19:13
	La Couperie	06:32	17:52	18:52	19:19
MARCQ	Carrefour de Montfort	06:34	17:54	18:54	19:21
	Jean Barbé (Mairie)	06:35	17:55	18:55	19:22
	Puits Perdu	06:36	17:56	18:56	19:23
THOIRY	Rue de Maule	06:38	17:58	18:58	19:25
	Mairie	06:40	18:00	19:00	19:27
	Porte Saint-Nicolas	06:41	18:01	19:01	19:28
VILLIERS-LE-MAHIEU	Mairie	06:44	18:04	19:04	19:31
FLEXANVILLE	Ferranville	06:48	18:08	19:08	19:35
	Tessé	06:49	18:09	19:09	19:36
	Eglise	06:51	18:11	19:11	19:38
ORGERUS	Mairie	06:53	18:13	19:13	19:40
	Allée du Gué	06:55	18:15	19:15	19:42
	Pré de la Jument	06:56	18:16	19:16	19:43
	Gare d'Orgerus Béhoust	06:58	18:18	19:18	19:45

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

31 GOUPILLIERES → BEYNES

Du lundi au vendredi		LàV	LàV
Renvois		1	1
GOUPILLIERES	Vallée Penaut	07:10	08:10
	Eglise	07:11	08:11
	Carrefour de Jumeauville	07:12	08:12
THOIRY	Villarceaux	07:14	08:14
	Les Vignettes	07:16	08:16
MARCQ	Puit Perdu-Rue des Champs	07:18	08:18
	Rue d'Autouillet	07:19	08:19
	Jean Barbé (Mairie)	07:20	08:20
	Carrefour de Montfort	07:21	08:21
BEYNES	Mairie	07:32	08:32
	Gare de Beynes	07:33	08:33
	Renouveau	07:39	08:39
	Collège François Rabelais	07:45	08:45

31 BEYNES → GOUPILLIERES

Du lundi au vendredi		Me	LMJV	LMJV
Renvois		1	1	1
BEYNES	Collège François Rabelais	12:10	15:35	16:30
	Renouveau	12:14	15:39	16:34
	Mairie	12:18	15:43	16:38
	Gare de Beynes	12:19	15:44	16:39
MARCQ	Carrefour de Montfort	12:26	15:51	16:46
	Jean Barbé (Mairie)	12:27	15:52	16:47
	Rue d'Autouillet	12:28	15:53	16:48
	Puit Perdu-Rue des Champs	12:29	15:54	16:49
THOIRY	Les Vignettes	12:32	15:57	16:52
	Villarceaux	12:34	15:59	16:54
GOUPILLIERES	Carrefour de Jumeauville	12:36	16:01	16:56
	Eglise	12:37	16:02	16:57
	Vallée Penaut	12:38	16:03	16:58

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

45 MONTFORT-LAMAURY → ARNOUVILLE-LES-MANTES

Du lundi au vendredi

Renvois	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me						
MONTFORT-LAMAURY	11:38	12:13	12:38	16:08	17:08	17:10							
Colège Maurice Ravel													
Colège Notre Dame du Bel Air													
Guimande	11:41	12:41	16:11	16:11	17:11	17:10							
MERE													
Saint Roch	11:42	12:42	16:12	16:12	17:12								
Poirier d'Encre	11:43	12:43	16:13	16:13	17:13								
Mairie	11:44	12:44	16:14	16:14	17:14								
Parc Boulogne	11:46	12:46	16:16	16:16	17:16								
Gare de Montfort l'Amaury Méré	11:49	12:26	12:49	16:19	17:19	17:23							
LA QUEUVE-LEZ-Y.													
Gare de Montfort l'Amaury Méré	12:40	12:46	16:40	16:40	17:37	17:40							
MERE													
La Bardelle	11:52	12:47	16:47	16:47	17:22	17:44	17:47						
VICQ	11:54	12:49	16:49	16:49	17:24	17:46	17:49						
SAULX-MARCHAIS													
Basse Pissotte	11:56	12:51	16:51	16:51	17:26	17:48	17:51						
Centre	11:59	12:54	16:54	16:54	17:29	17:51	17:54						
MARCQ													
La Coudrale	12:00	12:55	16:55	16:55	17:30	17:52	17:55						
Carrefour de Montfort	12:03	12:58	16:58	16:58	17:33	17:55	17:58						
Jean Barbé (Mairie)	12:04	12:59	16:59	16:59	17:34	17:56	17:59						
Rue d'Autouillet	12:05	13:00	17:00	17:00	17:35	17:57	18:00						
Puit Perdu - Rue des Champs	12:06	13:01	17:01	17:01	17:36	17:58	18:01						
ANDELU													
La Mare	12:10	13:05	17:05	17:05	17:40	18:02	18:05						
THOIRY													
Les Vignettes	12:13	13:08	17:08	17:08	17:43	18:05	18:08						
Villarcoux	12:16	13:11	17:11	17:11	17:46	18:08	18:11						
GOUPIILLIERES													
Carrefour de Jumeauville	12:19	13:14	17:14	17:14	17:49	18:11	18:14						
Eglise	12:20	13:15	17:15	17:15	17:50	18:12	18:15						
HARGEVILLE													
Vallée Penaut	12:21	13:16	17:16	17:16	17:51	18:13	18:16						
ARNOUVILLE-LES-MANTES													
Centre	12:26	13:21	17:21	17:21	17:56	18:18	18:21						
St Léonard	12:31	13:26	17:26	17:26	18:01	18:23	18:26						

45 ARNOUVILLE-LES-MANTES → MONTFORT-LAMAURY

Du lundi au vendredi

Renvois	LaV	LaV	LaV	LaV	LaV	LaV	LaV	LaV
ARNOUVILLE-LES-MANTES	07:05	07:56	08:15					
HARGEVILLE								
Centre	07:09	08:00	08:19					
GOUPIILLIERES								
Carrefour de Jumeauville	07:11	08:02	08:21					
Eglise	07:12	08:03	08:22					
THOIRY								
Vallée Penaut	07:13	08:04	08:23					
THOIRY								
Villarcoux	07:16	08:07	08:26					
ANDELU								
Les Vignettes	07:18	08:09	08:28					
MARCQ								
La Mare	07:22	08:13	08:32					
Puit Perdu - Rue des Champs	07:24	08:15	08:34					
Rue d'Autouillet	07:25	08:16	08:35					
MERE								
Jean Barbé (Mairie)	07:26	08:17	08:36					
SAULX-MARCHAIS								
Carrefour de Montfort	07:27	08:18	08:37					
VICQ								
Centre	07:33	08:23	08:43					
Basse Pissotte	07:34	08:24	08:44					
MERE								
Croix Ferron	07:37	08:27	08:47					
LA QUEUVE-LEZ-Y.								
La Bardelle	07:40	08:30	08:50					
MERE								
Gare de Montfort l'Amaury Méré	07:45	08:35	08:55					
LA QUEUVE-LEZ-Y.								
Mairie	07:49							
MERE								
Parc Boulogne	07:58	08:58						
Mairie	07:59	08:59						
Poirier d'Encre	08:00	09:00						
SAULX-MARCHAIS								
Saint Roch	08:01	09:01						
THOIRY								
Guimande	08:02	09:02						
MONTFORT-LAMAURY								
Colège Notre Dame du Bel Air		08:45						
Colège Maurice Ravel	08:08							

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

40 VILLIERS-LE-MAHIEU/MERE → JOUARS PONT CHARTRAIN/VILLIERS ST-FREDERIC

Du lundi au vendredi

Renvois	LaV	LaV	LaV	LaV	LaV	LaV
VILLIERS-LE-MAHIEU	06:53					
Boulaincourt						
Croix Rouge	06:54					
Mairie	06:56					
THOIRY						
Porte St-Nicolas	06:59					
Mairie	07:00					
MARCQ						
Rue de Maulu	07:02					
Puit Perdu - Rue des Champs	07:05					
MERE						
Rue d'Autouillet	07:06					
Jean Barbé (Mairie)	07:07					
VICQ						
Carrefour de Montfort	07:08					
AUTOUILLET						
Lavoir	07:13					
AUTEUIL-LE-ROI						
Rue des Vignes	07:14					
Centre-Village	07:16					
Rond Point	07:17					
VICQ						
La Bardelle	07:19					
MERE						
Gare de Montfort l'Amaury Méré	07:23					
VICQ						
La Bardelle	07:25					
Croix Ferron	07:26					
NEAUPHLE-LE-VIEUX						
Pierre Percée	07:30					
Cressay	07:33					
VILLIERS-ST-FREDERIC						
lycée Viollet le Duc	07:40					
JOUARS PONTCHARTRAIN						
Colège St Simon	08:18					

40 JOUARS PONTCHARTRAIN/VILLIERS ST-FREDERIC → VILLIERS-LE-MAHIEU/MERE

Du lundi au vendredi

Renvois	Me	LMJV	LMJV	LMJV	LaV
JOUARS PONTCHARTRAIN	12:35	16:00	17:00		
VILLIERS-ST-FREDERIC					
Collège St Simon	12:40	16:15	17:10	17:10	18:15
LYcée Viollet le Duc	12:45	16:20	17:15		
NEAUPHLE-LE-VIEUX					
Cressay	12:48	16:23	17:18	17:18	18:17
VICQ					
Pierre Percée	12:51	16:26	17:21		
Croix Ferron	12:51	16:28	17:23		
La Bardelle	12:55	16:30	17:25		
MERE					
Gare de Montfort l'Amaury Méré	12:55	16:30	17:25		
SAULX-MARCHAIS					
AUTOUILLET					
Centre	17:32				18:22
Rond Point	17:32				18:25
MARCQ					
Carrefour de Montfort	17:36				18:32
Jean Barbé (Mairie)	17:37				18:33
VICQ					
Rue d'Autouillet	17:39				18:34
MERE					
Puit Perdu - Rue des Champs	17:40				18:35
THOIRY					
Rue de Maulu	18:40				18:38
Mairie	18:40				18:40
VILLIERS-LE-MAHIEU					
Porte St-Nicolas	18:41				18:41
Mairie	18:45				18:45
Boulaincourt	18:47				18:47
Croix Rouge	18:49				18:49

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ

HALLOWEEN UN BONBON OU UN SORT ?

Sorcières, fantômes et petits monstres étaient de sortie dans les rues de Marcq le 31 novembre 2021. Une séance photo pour petits et grands déguisés a été organisée devant la Mairie. Ensuite, les enfants ont parcouru les rues du village en quête de friandises.

Merci aux Marcquois d'avoir joué le jeu et d'avoir nourri cette troupe effrayante et affamée !



Le talent d'un agriculteur Marcquois !

Fin août, la moisson à peine terminée, un agriculteur de Marcq a réalisé le logo du Département, avec le concours de Romain Berruée, conseiller agronome de la Chambre d'agriculture des Yvelines.

Un projet ambitieux, mais réussi !



LE TOURNOI DE PÉTANQUE

Après quelques confinements, le plaisir de se retrouver sur le terrain de pétanque, au stade Marie Leblan.

